



Factures impayées de l'étranger

Par **suuuz**, le **04/07/2013** à **13:57**

Bonjour.

En ne pas étant Française mais ressortissante d'un pays UE, je rentre chez moi en novembre 2012 en quittant un appart juste quelques semaines avant mes colocs (français). Le compte GDF Suez étant aux deux noms de moi et mon coloc, je lui demande s'il peut appeler le service et résilié le contrat puisque de l'étranger je n'arrivai pas les contacter. Après, j'oublie. Y a quatre jour j'ai decouvert que évidemment il n'a rien fait vu que nous avons une dette de 750 euros environ sur des factures jamais reçues puisque personne n'habitait plus l'appartement. Que-est-ce je peux faire? Que-est ce que je risque si je ne paye pas la facture? est-ce que je peux faire quelque chose pour qu'elle soit réduite? dans ce cas, à qui ,m'adresser?

Merci d'avance!

Par **amajuris**, le **04/07/2013** à **20:07**

bjr,

le fournisseur gdf suez peut exiger le paiement de l'un ou l'autre des personnes qui ont souscrit cet abonnement.

comme votre locataire n'a pas résilié l'abonnement, il est logique que gdf suez continue à envoyer les factures à l'adresse convenue.

il vous appartient de régler ce litige avec votre colocataire.

je ne pense pas que gdf suez réduise votre facture puisque vous et votre colocataire êtes fautives.

